



(Juin 2024)

## Travaux « Plan Climat » Paris Habitat vous rembourse et revoit votre contribution

GROUPE POISSONNIERS

Locataires,

**L'étude réalisée par SLC-CSF**  
a mis en évidence que sur votre groupe « POISSONNIERS »,  
qui a fait l'objet d'un « Plan Climat »,  
**Paris Habitat faisait payer aux locataires**  
au titre de la contribution au partage de l'économie de charges  
**plus qu'il n'y était autorisé.**

**Le SLC-CSF est donc intervenu**  
auprès de la Direction Générale de l'Office  
**pour demander**

- **la baisse du montant de la 3<sup>ème</sup> ligne sur la quittance**
  - **et le remboursement des sommes non dues.**

A l'issue de plusieurs années de négociations,  
Paris Habitat a accepté  
**de procéder à la baisse\* de votre contribution mensuelle**  
au partage de l'économie de charges,  
**et de rembourser aux locataires de votre groupe**  
près de **140 000 €\* sur l'avis d'échéance du 1<sup>er</sup> juin 2024,**  
*(avis d'échéance que vous avez récemment reçu)*  
**soit en moyenne près de 470 €\* par logement.**

Le SLC-CSF continuera à agir pour le respect de vos droits  
et une meilleure maîtrise de la quittance.

**Locataires,  
soutenez l'action du SLC-CSF.**

*\* Ajustement et remboursement par locataire au prorata de la surface du logement et du temps d'occupation*